

Premières Informations



Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

DIRECTION DE L'ANIMATION DE LA RECHERCHE, DES ÉTUDES ET DES STATISTIQUES
Département de l'Emploi

Numéro 373 - 19 octobre 1993

LES MOUVEMENTS DE MAIN-D'OEUVRE dans les établissements de 50 salariés et plus AU PREMIER TRIMESTRE 1993

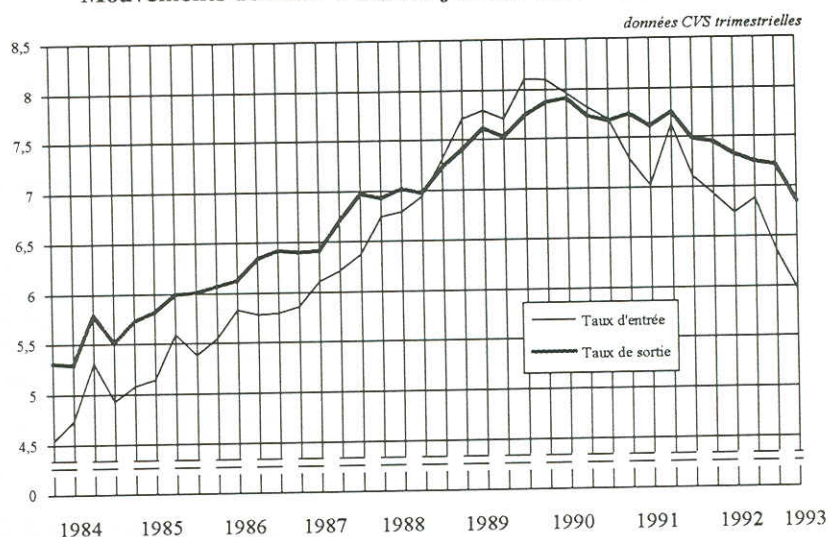
Les tendances observées en 1991 et 1992 dans les grands établissements se poursuivent début 1993

Au cours du premier trimestre 1993, le taux d'entrée (1) dans les établissements de 50 salariés et plus baisse de 0,4 point et atteint 6,0 % (en données corrigées des variations saisonnières) : la baisse des recrutements s'est accélérée sur les six derniers mois.

La réduction des taux début 1993 porte à la fois sur les contrats à durée déterminée et sur les contrats à durée indéterminée. Les taux restent stables dans le secteur tertiaire où la chute des embauches fermes est compensée par la hausse des contrats temporaires.

Simultanément, les sorties diminuent mais à un rythme moindre : le taux de sortie (1) tous motifs confondus, en baisse de 0,3 point, atteint 6,9 % ce trimestre.

Mouvements de main-d'oeuvre janvier 1984-mars 1993



(1) Le taux d'entrée (resp. taux de sortie) est le rapport entre le nombre d'entrées (resp. de sorties) observées durant le trimestre et l'effectif salarié de début de trimestre, multiplié par 100.

DARES

Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques
1, place de Fontenoy, 75700 PARIS - Téléphone : 40.56.51.62 - Fax : 40.56.56.42

Le rythme des licenciements s'accélère

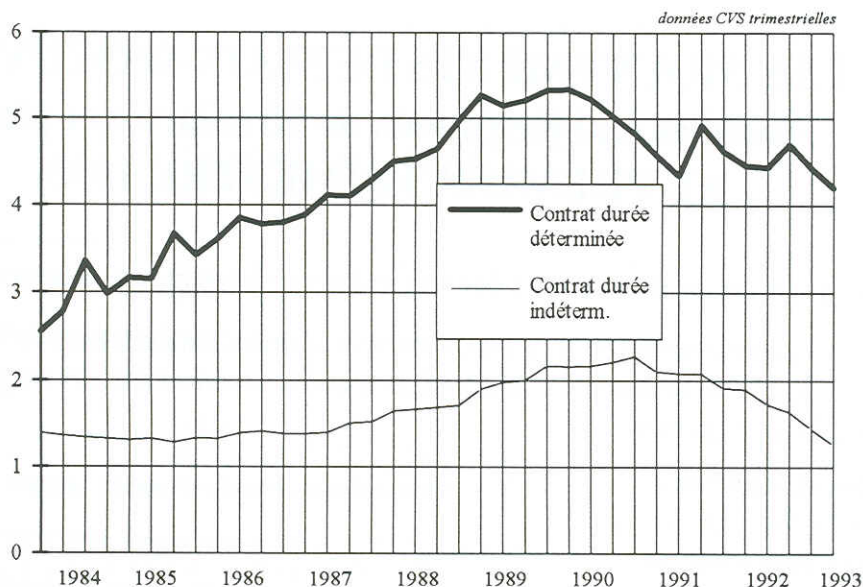
Les taux de sortie pour fins de contrat à durée déterminée baissent dans l'industrie et le bâtiment, mais progressent dans le tertiaire.

Les démissions deviennent beaucoup plus rares : le taux de sortie pour démission chute dans l'ensemble des secteurs et atteint globalement 0,9 % au premier trimestre contre 1,2 % et 1,4 % respectivement au cours des troisième et quatrième trimestres de 1992.

Le taux de sortie pour licenciement économique s'élève à 0,6 % après 0,5 % au quatrième trimestre 1992 et 0,4 % durant les sept trimestres précédents. La progression intervient dans tous les secteurs, mais touche particulièrement le bâtiment où 1 % des salariés sont sortis de l'établissement pour ce motif.

Les mouvements enregistrés au cours du premier trimestre 1993 dans les établissements de 50 salariés et plus se soldent par une diminution de l'emploi très marquée, égale à 1,6 %, alors que dans l'ensemble des établissements, les niveaux des effectifs salariés ont enregistré une baisse de 0,7 %.

Évolution des taux d'entrée sur CDD et CDI



Taux trimestriels de sortie selon les principaux motifs

